

Il ne faut pas oublier non plus que le principal fournisseur de films actuel, c'est l'Amérique, et que les loueurs français sont obligés d'avoir en magasin au moins six mois à l'avance les films qu'ils vont éditer et qui viennent d'Amérique où on n'emploie pas un seul mètre de films ininflammables.

C'est certainement le regrettable incendie de Valence qui a impressionné M. Herriot, et c'est le rôle d'un maire paternel que de vouloir sauvegarder autant que possible l'existence de ses administrés. Mais il aurait pu s'informer d'abord, et il aurait appris que la cause unique de cet accident était précisément dans l'observation des règlements — et que les règlements — dont certains ont été pris, ou tout au moins signés par lui, Herriot, — suffissent, s'ils sont strictement appliqués, à la sécurité des salles de spectacles. Ceci dit, nous savons qu'en ce qui concerne le maire de Lyon, il a l'esprit assez ouvert pour reconnaître ses erreurs et rapporter un mauvais arrêté, si on lui en démontre le mal fondé.

Et précisément, la Chambre Syndicale de la Cinématographie Française, vient d'écrire à ce sujet à M. Herriot une lettre où elle fait remarquer que, bien que l'Amérique possède 25.000 théâtres cinématographiques, elle n'emploie pas le film ininflammable, et cependant les accidents n'y sont pas plus fréquents que dans aucun autre genre de spectacles; il en est de même en France, toutes proportions gardées.

C'est plus loin qu'il faut aller. Nous ne nous lasserons pas de dire qu'il nous faut un statut du cinéma qui soit le même pour toute la France, et qui soit établi après avoir consulté, avant tout, les professionnels les plus compétents. Cela paraît élémentaire, et pourtant...

Le pauvre résultat de notre enquête auprès des parlementaires, parue dans le numéro précédent, nous a nettement montré l'indifférence des maîtres qui nous sont donnés par le suffrage universel, puisqu'une poignée d'entre eux seulement a répondu à notre questionnaire, et l'ignorance absolue de la plupart en matière cinématographique.

Supprimer, c'est très simple. D'un trait de plume, comme le fait un Maurice Braibant dans la lettre que

nous avons publiée, on décide qu'il faut *supprimer le cinéma*, sans se rendre compte de ce que représente de travail et de richesse une industrie comme la nôtre (aux Etats-Unis, la quatrième par ordre d'importance), ni du nombre d'individus qui en vivent chez nous. S'ils ont des idées aussi rétrogrades, les hommes qui, par définition, devraient être à la tête des mouvements propres à développer la prospérité du pays, ou s'ils tombent aussi étourdiement dans d'aussi lourdes fautes, il ne faut pas s'étonner que nos industries ne puissent prendre leur essor, et c'est à désespérer de les voir se remettre de « la plus grande catastrophe de l'histoire ».

Lyonel ROBERT.

P. S. — Au moment où le journal va tirer, nous prenons communication du décret depuis si longtemps attendu et qu'on trouvera reproduit en dernière page. Hélas! C'est bien ce que nous pensions. On donne force de loi à l'état existant, l'arbitraire des maires contre lequel nous ne cesserons de nous élever. Seulement, on le renforce et on le complique par une censure préalable. Au lieu d'un peu plus de liberté, c'est un obstacle de plus — et vous savez de quelle taille peuvent être les tracasseries de la Censure, et l'équité avec laquelle elles se manifestent! On y ajoute quelque chose de nouveau et inconnu jusqu'à ce jour. Ce sont les victimes de cette Censure qui auront à en faire les frais.

C'est parfaitement odieux, et cela n'a encore aucun rapport avec le *Statut du Cinéma* que nous demandons — c'est-à-dire une règle fixe, non pas soumise au caprice ou à l'incompréhension des maires ou des censeurs, il nous faut une LOI égale pour tous.

Sachons donc nous grouper, une bonne fois, sans aucune exception dictée par l'intérêt particulier, et agir pour obtenir la simple justice.

L. R.

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons qu'à la suite de la démarche de notre Chambre Syndicale, M. Herriot a prorogé pour un an son arrêté... cela n'infirmé en rien les conclusions de l'article ci-dessus.



## LES ENQUÊTES DU FILM

# LA MUSIQUE ET LE CINÉMA

Continuant la série de nos enquêtes, nous nous sommes cette fois adressés aux musiciens, dans les termes suivants :

Vous avez entendu sans doute — ou entendu parler de la partition que Camille Erlanger a écrite sur un « livret » cinématographique, LA SUPRÊME ÉPOPÉE (Salle Marivaux, Avril 1919).

Quand la mort a surpris votre regretté confrère, il avait en train la musique d'un nouveau film.

D'autre part, Mascagni serait sur le point de terminer une partition spéciale pour un grand film en préparation, intitulé « Iris » (1).

Au moment où la cinématographie française, renaissante après cinq ans de guerre, s'efforce de devenir un art, ou tout au moins d'apporter à ses productions un caractère de plus en plus sérieux et artistique, nous serions heureux d'avoir votre avis sur la question suivante :

Estimez-vous qu'il y ait pour la musique une voie nouvelle à suivre en s'associant au cinématographe? Cette musique doit-elle se conformer aux musiques de scène déjà employées au théâtre — ou pourrait-elle profiter des différences existant entre les conceptions théâtrales et cinématographiques actuelles pour élargir sa technique et rechercher des expressions nouvelles?

A en juger par l'empressement avec lequel il nous a été répondu et par la valeur même de ceux qui nous ont répondu, comme par l'intérêt véritable de la plupart de ces réponses, il semble bien que notre question est arrivée à point, et que le problème qu'elle soulève soit de ceux dont on attend la solution prochaine.

Mais d'où viendra le premier pas vers cette nouvelle formule? Des éditeurs, des grands exploitants, des auteurs de scénarios, des musiciens?...

Si *Le Film* a pu provoquer un mouvement utile, s'il peut contribuer à sa réalisation, il sera très heureux de ce service rendu à l'art, aux artistes et au cinématographe.

Lyonel ROBERT.

(1) MM. Ricordi et Co nous font remarquer que ce film n'est qu'une adaptation de l'opéra que Mascagni a écrit il y a quelques années.